



Conseil économique et social

Distr. limitée
16 juin 2022
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2022

14-17 juin 2022

Point 3 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2021

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport annuel de 2021 de la Directrice générale de l'UNICEF ainsi que du rapport sur l'application du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, de l'annexe commune sur la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques pour 2018-2021 du Fonds des Nations Unies pour la population, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et du compendium des données et du tableau de bord des résultats ;

2. *Décide* de transmettre au Conseil économique et social les rapports susmentionnés ainsi qu'un résumé des observations et orientations qu'il a formulées ;

3. *Rappelle* le paragraphe 3 de sa décision 2021/13 et le paragraphe 7 de sa décision 2021/14, et demande à l'UNICEF de continuer à inclure dans les rapports annuels de la Directrice générale sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2022-2025, y compris dans son examen à mi-parcours, des informations sur les résultats obtenus conjointement avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et identifiés au moyen d'indicateurs communs et complémentaires.

